



*FEDERATION DE LA SANTE
ET DE L'ACTION SOCIALE.
Commission Action Sociale Landes.*



Appel des syndicats CGT UDAF - ASAEL – ADAPEI Et autres structures IME - ESAT etc

Le 15 mars 2010

La Convention Collective Nationale 66 aura 44 ans !

A cette occasion, les fédérations CFE-CGC, CFTC, CGT appellent l'ensemble des personnels à s'exprimer largement dans les établissements et services en faveur de la défense et de l'amélioration de l'outil garantissant la qualité de nos pratiques.

Les pouvoirs publics, suivis par les employeurs, veulent transformer le secteur de l'action sociale à but non lucratif en un espace de mise en concurrence des associations et de leurs personnels, tout comme ce qui se pratique aujourd'hui dans le domaine de la santé.

Les dispositifs de la loi « Hôpital Patients Santé Territoires » sont d'ores et déjà à l'œuvre ... Les Agences Régionales de Santé (ARS), les contrats d'objectifs et de moyens (CPOM) sont en place pour la poursuite de la « baisse des coûts » en tous genres qui vont à l'encontre des besoins des usagers et des personnels.

Les salaires en berne, la déqualification, la suppression de l'indemnisation des trois jours de carence de la sécurité sociale, la réduction de l'ancienneté, la remise en cause des congés payés supplémentaires conventionnels sont quelques exemples (...) des attaques menées à l'encontre des salariés qui pourtant, sont les seuls garants d'un service rendu de qualité.

**Cette attitude est incompréhensible
car elle mène au sabotage de notre action auprès des usagers,
elle est inadmissible**

Les fédérations **CFE-CGC, CFTC, CGT** mettent toujours en avant les revendications pour la défense et l'amélioration de la convention collective .

1. La CCNT 66 doit maintenir son **Caractère National** garant des **missions de service public et de nature volontairement non lucrative de notre secteur**. Nous ne voulons pas d'un « socle » conventionnel national à minima.
2. La CCNT 66 doit rester structurée autour des **qualifications**, des **diplômes nationaux** et des métiers qui sont reconnus dans tout le secteur, en y **intégrant les nouveaux métiers**.

Les grilles de classifications doivent tenir compte de ces éléments et non des critères « classants ».

3. Nous réclamons d'urgence, **une revalorisation générale des salaires**, en premier lieu pour le début de carrière, ceci sans altérer les rémunérations des salariés les plus anciens.
4. Nous revendiquons **le maintien et la généralisation pour tous les personnels des congés annuels supplémentaires**, éléments essentiels du contrat collectif conventionnel, lesquels représentent tant un atout pour attirer et fidéliser les salariés, qu'une compensation nationale des efforts réalisés par les salariés pour répondre aux fortes sollicitations des usagers de notre secteur.

Ce 15 mars 2010, nous fêtons notre convention...

Mettons l'imagination au pouvoir !

Fêtons dignement l'anniversaire de notre Convention !

Assurons-lui un avenir pour qu'elle reste l'outil qui garantisse nos conditions de travail, nos rémunérations et la qualité de prise en charge des usagers...

L'heure n'est pas à sa retraite !

RASSEMBLEMENT

à MONT DE MARSAN

LE 15 MARS devant la PREFECTURE

A 13 heures

Avec gâteaux, bougies

et surtout toute notre détermination

pour un anniversaire bien vivant et revendicatif !